

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 98-0354/PR/MEFPCP affectant au Ministre de la Justice et des Affaires Pénitentiaires et Musulmanes, une parcelle de terrain sise aux salines ouest.

n° 98-0354/PR/MEFPCP

**Ministère**MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA  
PLANIFICATION, CHARGÉ DE LA PRIVATISATION**Date de publication**

24 juin 1998

**Numéro JO**

n° 12 du 30/06/1998

**Date du numéro**

30 juin 1998

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### VISAS

**VU** la constitution du 15 septembre 1992

**VU** le décret n°96-0016/PREdu 27 mars 1996 portant remaniement Ministériel

Sur le rapport du Ministre des Finances et de l'Économie Nationale

Le Conseil des Ministres entendu dans sa séance du 20 juin 1998 ;

### TEXTE INTÉGRAL

#### Article 1er

Il est affecté au Ministère de la Justice, Garde des Sceaux, Chargé des Droits de l'Homme, une parcelle de terrain d'une superficie de 3000 m<sup>2</sup>, sise aux Salines Ouest.

#### Article 2

Cette parcelle de terrain est destinée à l'extension de la Mosquée « AL Joumma ».

#### Article 3

Dans les vingt jours de la date du présent arrêté, le chef de service des Domaines fera remise de ladite parcelle de terrain au Ministère de la Justice, Garde des Sceaux, Chargé des Droits de l'Homme. Il sera dressé procès verbal de cette opération, lequel comportera évaluation du terrain affecté et détermination de ses limites

#### Article 4

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

---

---

*Par le Premier Ministre  
Chef du Gouvernement P.I.*

**BARKAT GOURAD HAMADOU**